



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

ADMINISTRATION SUPERIEURE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

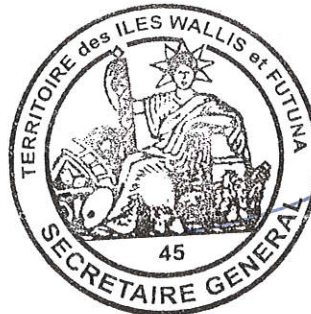
Mata'Utu, le 05 AOUT 2017

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, pour diffusion régulière dans vos bulletins d'information, le communiqué du Premier Président de la Cour d'Appel de Nouméa relatif à la désignation des assesseurs du Tribunal de première Instance de Mata'Utu.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée. *et la plus cordiale*

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire général



Stéphane Donnot
Stéphane DONNOT

Monsieur Olivier MURAT
Rédacteur en chef de FRANCE TELEVISION.
« Wallis et Futuna Première »
BP 102 Route de RFO – Utufua
District de Mua – 98 600 Wallis
Mail : Olivier.MURAT@francetv.fr

COMMUNIQUE

**Le PREMIER PRESIDENT
de la cour d'appel de Nouméa**

communiqué :

En application du code de l'organisation judiciaire de nouveaux assesseurs pour le tribunal de première instance de MATA UTU siégeant en matière correctionnelle doivent être désignés pour deux ans avant le 1er janvier 2018.

Les candidats à ces fonctions doivent

- être de nationalité française
- avoir plus de 23 ans
- présenter des garanties de compétence et d'impartialité
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation
incapacité ou déchéance prévue par
les articles L 5 et L 6 du code électoral

LES CANDIDATURES DOIVENT :

être déclarées **avant le 8 SEPTEMBRE 2017** à M. le préfet,
Administrateur supérieur des Iles Wallis et Futuna

être individuelles, faites par écrit et signées.

Chaque candidat fournit à l'appui de sa demande :

- . une notice de renseignement ci-jointe
- . une fiche d'état civil et de nationalité française
- . une copie ou une photocopie certifiée conforme des différents diplômes éventuellement obtenus par l'intéressé.

Les assesseurs actuels peuvent se porter à nouveau candidat.